

## **Hommage à Marcel BOUDERIEZ**



FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR  
RANGS-TIREURS & PARTISANS FRANÇAIS  
INTER-RÉGION 25

RÉGION A

GUERRE DE LIBÉRATION

LE COLONEL MICHEL  
COMMANDEMENT LE 3<sup>me</sup> BUREAU

Photo

**F. Engagé Volontaire**

Pseudonyme Bouderiez Marcel Alias F. Engagé  
 Matricule G. D. R. âge ni  
 Grade Commandant Compagnie 4<sup>me</sup> Région Bataillon 7  
 A combattu dans les rangs des F. T. P. F. depuis la date : du 15/05/44

L'ÉTAT-MAJOR RÉGIONAL du Nord

LE COLONEL MICHEL  
COMMANDEMENT LE 3<sup>me</sup> BUREAU

CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE  
COMMISSION MILITAIRE  
(ex-Comac)

M Bouderiez Madeleine qualité FTP

est autorisé à porter l'insigne F. F. I., N° 122,000, attestant sa participation effective aux combats de la Libération.

Autorité certifiant de l'authenticité des titres du porteur de l'insigne : Colonel Michel

Chancelier : J. M. Kriegel  
 Les Commissaires : Vailliant Tineville

REPUBLIQUE  
COMITE  
LIBERATION  
ALGER

REPUBLIQUE FRANÇAISE. N° 1202.08294

**CARTE D'INTERNE RESISTANT**  
 DELIVREE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

TITULAIRE: *BOUDERIEZ Marcel*

Né le *28 janvier 1899* à *Lesclapart*  
 Domicile: .....

Interne du *13 septembre 1943*  
 au *14 décembre 1943*

Carte établie le *3 mars 1952*

LE DIRECTEUR DU CONTENTIEUX  
 DE L'ETAT-CIVIL ET DES RECHERCHES  
 F. O. LE CHEF DU BUREAU DES DÉPORTÉS

*Le Titulaire*

*[Signature]*

**CARTE DELIVREE  
 A UN  
 AYANT CAUSE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE N° 1402.04611

**CARTE D'INTERNE POLITIQUE**  
 DELIVREE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE  
**GUERRE 1914-1918**

TITULAIRE: *BOUDERIEZ Marcel Robert*

Né le *28 janvier 1899* à *Lille*  
 Domicile: ..... (*Nord*)

Interne du *10 octobre 1916*  
 au *11 novembre 1918*

Carte établie le *7 juillet 1953*

LE DIRECTEUR DES STATUTS  
 ET DES SERVICES MEDICAUX  
 F. O. LE CHEF DU BUREAU DES DÉPORTÉS

*Le Titulaire*

*[Signature]*

**CARTE DELIVREE  
 A UN  
 AYANT CAUSE**

Chers bien aimés :

Quelle joie pour moi de pouvoir enfin vous donner de mes nouvelles.

Je suis en bonne santé malgré ma nouvelle situation. Moral excellent également. Ici la nourriture est assez bonne - sauf le midi et le soir - 300 gr. de pain chaque jour.

Conches ça va - paillasse de paille & couvertures - c'est vous dire que pour le côté matériel je n'ai pas à me plaindre. Nous pensons fumer, mais je manque de tabac. Aussi dans un colis que vous pouvez m'adresser tous les 15 jours mettez en le plus possible. Voici cela voir Jules qui ne cesse pas de vous en parler & surtout pour colis à moi-même (allumette et famille) Il me faudrait aussi : fullciti,

calzon, maillot, chaussette, etc et blanche peut demander à me faire une visite, qui elle s'adresse Kabanard de la libération, côté de la Trefuture, à la ~~W~~ WEHRMACHT et demande une autorisation pour le mardi en l'après-midi de 14h à 17h elle pourra apporter à colis en même temps.

J'ai des nouvelles par le journal et j'espère que Janine, par exemple, n'a pas été admise au Brevet.

Dans une prochaine lettre je tiendrais à jour de ce qui me va mieux, vous par un coup de temps pour écrire, aussi quelques nouvelles écrites.

Je vous envoie des nouvelles de toute la famille et en particulier de Marie qui doit bien se soigner surtout.

Quelle joie le poids pour me pas rattrapé sa plénitude.

Bons baisers à tous de celui qui pense à vous chaque jour.

Bonne nuit à vous, mes enfants et à toi ma chère sœur qui veille sur elles.

Dans l'attente de vous revoir tous bientôt je puis faire toujours votre joie et être qui vous aime beaucoup.

Excusez le désordre de ma lettre mais la première fois que j'écris, c'est pardonnable.

~~\_\_\_\_\_~~

maïcal

Bondingé Maïcal  
 Prison ~~de~~ Lille-Loos  
**KRIEGSWEHRMACHTGEFÄNGNIS**  
 LILLE-LOOS  
 (calle 55)  
 Lille-Loos, 6 décembre 1945

- 1) **Allgemeine Bestimmungen :**  
 Beim Schreiben sind die vorgedruckten Linien einzuhalten. Briefe von Gefangenen und an diese sind deutlich zu schreiben und dürfen nur Familienangehörigen beabsichtigt. Briefe, deren Inhalt zu Beanstandungen Anlass gibt, werden nicht befördert und nicht zugestellt. Den Briefen an Gefangene dürfen keinerlei Gegenstände beigelegt werden.
  - 2) **Briefverkehr :**  
 Jeder Gefangene darf in der Regel alle 14 Tage einen Brief abgeben und erhalten. Briefe an Gerichte oder sonstige deutsche Behörden und Dienststellen sind satzlichen Beschränkungen nicht unterworfen. Im Falle des Missbrauchs wird Schreibverbot ausgesprochen. Alle ein- und ausgehende Post unterliegt der Zensur.
  - 3) **Besuche :**  
 Besuche (bis zu 3 Personen) sind zu folgenden Zeiten erlaubt: Dienstag und Freitag von 16 Uhr bis 17.30 Uhr.  
 Verhörs- Festgenommenen und Untersuchungsanstalten: Besuch alle 14 Tage nur nach vorheriger Genehmigung der untersuchungsführenden Stelle bzw. des Gerichts.  
 Strafgefängnis: Besuch alle 6 Wochen.  
 Kinder im Alter von 3 bis 16 Jahren werden zum Besuch nicht zugelassen.
  - 4) **Pakete :**  
 Alle von Paketen mit Wäsche und Lebensmitteln alle 14 Tage in den Baruchstunden. Höchstgewicht 6 kg. Schwarze Pakete werden zurückgewiesen! Im Gefängnis darf nichts umgepackt werden! !
- 
- 1) **Instructions générales :**  
 Les prisonniers sont tenus d'écrire sur les lignes. Les lettres des détenus et celles adressées aux détenus sont à écrire lisiblement et ne peuvent traiter que d'affaires de famille. Les lettres dont le texte ne correspond pas à ces prescriptions ne seront ni expédiées ni remises. Il est interdit d'apporter des objets aux lettres.
  - 2) **Correspondance :**  
 En général, chaque prisonnier peut écrire et recevoir une lettre tous les 15 jours. Ne sont pas soumises à ce règlement les lettres des détenus adressées aux tribunaux ou autres services allemands. En cas d'abus, toute correspondance serait interdite. Tout le courrier est censuré.
  - 3) **Visites :**  
 Les visites (3 visiteurs au maximum) sont admises les mardi et vendredi après-midi de 16.00 à 17.30 h. Arrêtés et prévenus : Visite tous les 15 jours, avec autorisation écrite de la police chargée de l'instruction ou du tribunal militaire.  
 Condamnés (après confirmation de jugement) : Toutes les 6 semaines.  
 Les enfants de 3 à 16 ans ne sont pas admis aux visites.
  - 4) **Colis :**  
 Des colis contenant du linge et des vivres peuvent être déposés tous les 15 jours pendant les heures de visite. Poids maximum 6 kilos. Colis plus lourds que ça ne seront pas acceptés. Il est strictement défendu de faire des changements dans les colis dans la prison même.
- 
- 1) **Algemeene eenderichtingen :**  
 De gevangenen zijn verplicht op de regels te schrijven. D'briefen van gevangenen en aan de gevangenen moeten duidelijk geschreven worden. Daar in mag alleenlijk over familieangelegenheden gehandeld worden. Brieven waarvan de inhoud niet met deze voorschriften overeenstemt worden niet verzonden noch overhandigd. Geen enkel voorwerp mag in de brieven gestoken worden.
  - 2) **Briefwisseling :**  
 In 't algemeen mag ieder gevangene alle 14 dagen een brief schrijven en een ontvangen. De brieven aan de rechtbanken of aan de andere duitse diensten gestuurd worden aan deze voorschriften niet onderworpen. In geval van misbruik wordt alle briefwisseling verboden. Alle brieven worden gelezen.
  - 3) **Bezoeken :**  
 De bezoeken (ten hoogste 3 bezoekers) worden toegelaten op Dinsdag en Vrijdag namiddag van 16 uur tot 17.30 uur.  
 Gedetineerden en beklaagden : Alle 14 dagen bezoek mits de schriftelijke toelating der politie met het ondersoek gelast of van het krijgsveldhoofd.  
 Verrezenen (na bevestiging van het vonnis) : Alle 6 weken.  
 Kinderen van 3 tot 16 jaar worden tot het bezoek niet toegelaten.
  - 4) **Pakken :**  
 Pakken, kleergoed en levensmiddelen inhoudende, mogen alle 14 dagen gedurende de bezochttijden afgegeven worden. Maximum gewicht 6 kilo. Pakketten van meer dan 6 kilo worden niet aangenomen. In het gevang mag niets omgepakt worden.



Dimanche 12 Décembre 1943

Ju.

Mon bien cher Marcel.

On doit te douter avec quelle ~~émotion~~ j'ai  
reçu ta lettre, vendredi. Nous étions tous bien  
heureux d'avoir de tes nouvelles depuis si  
longtemps sans. Que de nuits sans sommeil  
et de cafard depuis. Enfin, le principal  
c'est que tu es là. Justement j'allais aller  
à la Kommandantur pour essayer d'avoir un  
permis pour te voir. Combien tu as dû être  
heureux en recevant le colis de linge, malheureusement  
les vivres sont interdits, j'espère la prochaine fois  
avoir plus de chance. J'ai battu le rappel pour  
le tabac, et les amis m'ont promis que tu n'en  
manquerais pas. Prends-toi le mieux possible,  
maintiens toi, la guerre ne va pas toujours durer, et  
il faut nous revoir. Janine et Paulette sont en très  
bonne santé et travaillent bien en classe, Lucie va  
très bien, elle ne sert pas beaucoup à cause du froid.  
Elle a été opérée de l'appendicite il y a quelque  
temps, mais elle est complètement remise.

Chez nous, c'est toujours le petit train de vie habituel.  
Nous pensons à toi sans arrêt, et il ne se passe pas  
un jour ou nous parlons de toi, à chaque moment,  
aux repas, au coucher - Vivement que tout cela finisse,  
je crois bien que tu n'en auras pas pour longtemps,  
n'étant pas un bien grand coupable - C'est déjà  
une consolation de pouvoir s'écrire et de pouvoir  
te soigner en linge et vêtements - On remettra  
ton linge sale la prochaine fois, et ainsi on pourra  
établir un roulement - Si tu désires des choses que  
l'on peut donner, dis-le, car je ne sais pas  
ce que l'on a droit - Dans le prochain colis, je  
vais mettre une couverture - J'aurais voulu donner  
ton pardessus, mais pour l'instant ce n'est  
pas permis - Il paraît qu'il ne fait pas  
froid dans les cellules - Tout mieux, c'est toujours  
ça - J'espère que les colis de vivres seront permis  
pour Noël et Nouvel An - Que de tristes fêtes  
nous allons encore passer - Je voudrais avoir la  
permission de venir te voir avec Yvonne et  
Paullette - Comme Paullette ne va pas à l'école l'après-  
midi, elle vient avec moi, ainsi que Gaston pour  
apporter le colis - Adieu de tous, parents et amis  
Reçois mes meilleurs baisers - Ta sœur pense à toi -  
Blanche G.

Mon petit papa chéri

Comme nous avons été heureuses quand nous avons  
reçu ta lettre, j'aurais dansé de joie. Mardi passé  
j'ai été avec marraine porter ton colis. Nous  
préparons le prochain aussi j'ai tricoté une  
paire de chaussons pour mettre dans tes sabots.  
J'espère que tu es toujours en bonne santé, tâche  
de ne pas t'ennuyer de trop pendant ces  
longues journées d'hiver si tristes.

À l'école tout va bien pour moi. J'ai eu 20 pts  
en dessin avec Don Quichotte comme sujet.

Je suis 2<sup>ème</sup> en lecture expliquée avec 16 pts,  
2<sup>ème</sup> en gymnastique avec 16 pts  $\frac{1}{2}$ . Pour les autres  
compositions je ne sais pas encore. Je dessine des  
cartes postales pour la nouvelle année, si je pouvais  
t'en envoyer une je t'en ferai une belle. Je commence  
à monter mon ménage; j'ai gagné, dans un concours  
à la gymnastique municipale, un plat pour mettre des  
pommes-de-terre. Qu'en dis-tu! J'espère pouvoir aller  
te voir bientôt. Quelle joie pour nous.

Je termine en t'embrassant bien fort.

La petite fille qui t'aime et qui  
pense bien à toi Paulette.

Dimanche, 12 décembre 1943

Papa chéri.

Je pense beaucoup à toi, et j'ai été bien  
heureuse de recevoir de tes nouvelles. Je voudrais  
bien venir te voir mardi quand nous por-  
rons le colis. Je suis marraine d'un beau  
gros Pierrot qui a maintenant 3 mois.

Lucie pense bien à toi et t'embrasse bien  
fort. Je travaille du mieux que je peux  
à l'école. Hier nous avons été à une conférence,  
et le Recteur nous a parlé sur les métiers

possibles après le baccalauréat. Je prépare mon  
brevet et le baccalauréat parce que je suis  
passée en 1<sup>ère</sup> moderne. Paulette et moi nous avons  
été passés l'après-midi chez tante Raymonde  
et elle a été bien contente de voir ta lettre, et  
elle aussi t'embrasse bien fort ainsi que  
"Pépette" et tous les autres.

Je t'embrasse bien fort et à bientôt j'espère.

La petite fille qui t'aime tendrement

Janine



Loos, le 14 Décembre 1943.

Chères bien aimées.

Quand vous recevrez cette lettre je n'y serai plus -  
Le tribunal allemand m'a condamné à mort le  
30 novembre 1943 et la peine a été immédiatement  
confirmée - On annonce mon exécution pour aujourd'hui  
à 16 H. et il est 13 H.

à tous, adieu - !

à toi ma femme bien aimée j'adresse ces dernières  
lignes, toi qui fut toujours une compagne fidèle et  
dévouée. Souviens-toi ! conserve ~~un~~ un bon  
souvenir de celui qui fut ton compagnon de route  
sur le dur chemin de la vie - j'ai pu parfois te  
laisser quelques peines mais l'amour que j'ai toujours  
eu pour toi, amour profond qui ne se traduit  
pas en paroles, mais en actes, doit te faire oublier  
ces fameuses petites querelles pas bien graves -

Continue à élever nos enfants dans le chemin de  
l'honnêteté et de l'honneur comme ils le furent  
toujours au cours de notre union -

à vous, mes enfants chéris conservez de votre

faire le souvenir le meilleur. Je vous aime tout  
chers petits! La vie est cruelle certe et à peine  
la connaissez... vous c'est pour en souffrir. Pensez  
toujours à moi. Dites vous bien que votre papa est  
mort en brave et en bon Français -

à toi, Blanche, ma chère petite sœur, toi si dévouée  
chaque fois que l'infortune m'a touché.

Pour moi les souffrances sont finies. Je vais connaître  
le grand repos. Je vais rejoindre nos chers parents.

Toi tu restes et ta tâche n'est pas finie. Je sais  
que tu es faite de dévouement et que toi vivante  
mes enfants ne manqueraient de rien.

Il faut vivre et avec Madame Adeline aimer doublement  
mes enfants.

à tous, à mon frère, à mes belles sœurs, à  
mes amis - adieu -

Je meurs pour la France et pour sa libération.

Marcel

P. S. - On pourra retirer mes affaires au greffe de  
la prison de Bois.



Fort de Bondues

Septembre 1944.

les tombes de papa  
et René Ruelle.

Nous sommes allées tous les ans - le 14 décembre -  
pour porter des fleurs - à Bondues - Nous prenions  
la clé au petit café à côté du Fort.

Puis le Fort a été fermé et interdit - Un monument  
a été élevé au bord de la route, puis un  
musée et été créé avec des documents donnés  
par les familles. Hama et Mairaine sont allés  
à Bondues jusqu'en 1979 puis ensuite Hama  
allait au cimetière du Sud jusqu'en 1984, tous  
les 14 Décembre.









Bondues - Intérieur du Fort



Le Fort n'est plus utilisé en tant que tel. Il reste à l'état sauvage sauf une partie pour le musée et la "cour sacrée".



# Il y a 20 ans, le fort de Bondues était un lieu de pèlerinage

## Un monument doit commémorer les 68 résistants qui y ont été fusillés

Il y aura 20 ans, en septembre, qu'était découverte une horrible vérité : le fort de Bondues avait été le lieu du supplice et il était le cimetière de 68 patriotes fusillés par les Allemands dans les deux années qui précédèrent la libération.

Le fort de Bondues, qui faisait partie de la ceinture de protection de Lille et qui s'étendait sur 15 hectares en bordure de la Nationale 17, entre Lille et Menin, était désaffecté depuis longtemps lorsque éclata la guerre. En 1940, les Allemands l'occupèrent et, puisqu'il était contigu au terrain d'aviation, ils utilisèrent les innombrables casemates comme abris, comme dépôts de matériel et de munitions.

### Un mystère plane sur le fort

Naturellement, les abords de l'ouvrage furent sévèrement interdits et la circulation fut même déviée,

à certains moments, sur la Nationale 17, entre La Quenouille et le Lazaro. On aurait donc tout ignoré de ce qui se passait dans le fort s'il n'y avait eu tout de même des riverains et des ouvriers d'une entreprise belge travaillant à l'intérieur de l'enceinte pour être intrigués par des activités insolites.

Parfois, à partir de mars 1943, arrivaient des voitures soigneusement fermées et gardées. On entendait des coups de feu... A cinq reprises, les occupants avaient inhumé au cimetière de Bondues des cercueils dégoulinant de sang mais, ils l'avaient dit eux-mêmes, ils s'agissait de soldats de chez eux condamnés par leurs propres tribunaux.

En septembre 1944, les Allemands évacuaient le fort et faisaient sauter leurs dépôts de munitions. Quelques heures plus tard, c'est dans un terrain bouleversé, autour de casemates effondrées ou aux voûtes dangereusement fissurées que s'aventurèrent les premiers curieux. Bien sûr, il y eut ceux qui étaient surtout avides de souvenirs, qui s'emparaient de caisses de cartouches épargnées, d'équipements, de petit matériel, mais il y avait aussi une équipe beaucoup plus sérieuse, conduite par M. Say, secrétaire de la mairie de Bondues, qui voulait percer les mystères accumulés sur le fort pendant quatre ans.

### Deux poteaux... un cimetière

Dans une cour intérieure bouleversée, au pied d'un talus faisant face aux casemates, ils découvrirent deux poteaux solidement plantés dans le sol et hachés par les balles.

A quelques dizaines de mètres, sur un terre-plein proche des anciens fossés, 71 tombes étaient alignées et 68 d'entre elles étaient marquées par un simple piquet portant un numéro. Les autres devaient se révéler vides et on ne saura jamais quel mystère elles représentaient.

Mais qui donc était enterré à Bondues ? La réponse vint deux jours plus tard lorsque des F.F.I. arrêtèrent à La Madeleine un officier allemand qui détenait la liste des numéros relevés sur les tombes avec, en regard de chacun, le nom de la victime et la date de son exécution.

Voici l'énumération de ces martyrs : les noms de quelques-uns seulement sont déjà entrés dans la petite ou la grande histoire, comme l'abbé Bonpain, mais tous ont

été des héros ayant accepté, pour leur idéal et pour tout ce que représentait la Patrie, les risques les plus certains, les souffrances et l'horrible mort, au petit matin, dans l'enceinte sinistre du fort.

**ORIGINAIRES DU NORD :** Jules Lanery, Rosendaël ; Louis Herbaut, Rosendaël ; René Bonpain, Rosendaël ; Jean Rousseau, Lambertsart, tous exécutés le 30 mars 1943 ; Marcel Boudier, d'Annapes et René Ruelle, de Croix-Caluiaux, le 14-12-43 ; Paul Lisfranc, de Marcq ; Eugène D'Halendre, de La Madeleine ; Adolphe Torgue, de Marcq-en-Barceul et Pierre Bertot, de Denain, tous quatre le 27 décembre 1943.

Michel Foulon, de Gondecourt, 6 janvier 1944 ; Camille Deis, 16 janvier 1944 (non réclamé) ; Henri Lebrun, Fives-Lille, 17 janvier 1944 ; Yves Defosse, Abancourt ; Roger Speybrock, Tourcoing ; Pierre Prévost, Tourcoing, le 19 janvier ; Gilbert Botsarron, Raismes et Marcel Schoutteten, Lille, le 20 janvier ; Robert Sarazin, Douai, le 28 janvier.

Gilbert Parisse, Curgies, le 2 février 1944 ; René Bauvois, Avesnes-les-Aubert ; Albert Van Wesemael, Tourcoing, le 9 février.

Henri Martrice, Condé-sur-Escaut ; Yvon Bouton, Marcel Maes, également de Condé ; Robert Lebon, de Vieux-Condé ; Louis Helin, d'Hergnies et Fernand Bouton, de Vieux-Condé, le 9 mars.

Alfred Delaval, deux identifiés seulement comme Rio et Hush, le 28 mars ; Ernest Lannoy, de Petite-Synthe, le 29 mars et un nommé Legage, sans autre renseignement, le 18 avril.

**ORIGINAIRES DU PAS-DE-CALAIS :** Louis Boulet, de Rumaucourt, exécuté le 17 mars 1944 ; Gaston Brogniart, de Longuenesse ; André Baleuw et Roger Snoek, du Touquet-Paris-Plage, le 20 juillet 1943.

Alexandre Wallard, de Bruay-en-Artois, le 28 août 1943 ; cinq Calaisiens : Alphonse Huyghes, William Sharp, Pierre Puis, Marcel Pollet et Henri Beraert, exécutés le 27 août 1943.

Fernand Charbonnier, de Calais et Abel Beraet, de Zuykerkerke, le 6 janvier 1944 ; Georges Charles, de Neufchâtel, le 16 janvier ; Edward Bown, d'Hermelinghe, le 20.

Roger Thierry, Baptiste Rouvillois, de Boulogne et Firmin Blondel, d'Outreau, le 9 février ; Charles Sauvage, de Saint-Léonard et Léon Fayolle, de Wimereux, le 25 ; Louis Dhenin, Emile Beaucourt, de Béthune et Marcel Douphy, de Noeux-les-Mines, le 15 mars ; Julien d'Autremet, d'Aix-en-Issart ; Marc Sarlandie, d'Humercamps, le 28 mars ; Jean-Baptiste Tailliez, de Courrières, le 5 avril ; Louis Helle, d'Arras, le 18 ; André Croquelois, de Pont-de-Briques, le 21 ; Jean Watel, de Berles-au-Bois, le 1er avril ; Alphonse Mann, de Saint-Etienne-du-Mont, le 25 février 1944.

**AUTRES REGIONS :** Henri Desaint-fuscien, de Paris, 19 janvier 1944 ; André Chevalier, de Saint-Ouen, le 20 janvier ; Alexandre Schimmel, de Montrouge et Paul Royaux, d'Aiglement, le 23 février ; Edmond Leclercq et Bernard Van Wesemal, sujets belges, le 29 janvier et le 8 février 1944.

En septembre 1944, il y eut d'émouvantes manifestations au fort de Bondues puis la plupart des corps furent remis aux familles, les autres étant inhumés au cimetière communal.

Les poteaux tragiques ne tardèrent pas à disparaître ; une croix de bois marquant le lieu des inhumations finit par disparaître à son tour... l'autorité militaire reprit possession du terrain dont elle devait se réserver le droit... de chasse.

### Empêcher qu'ils disparaissent

Les herbes folles, quand ce n'étaient pas les détritus, envahirent tout et le terrain, arrosé par le sang de 68 patriotes ne se distinguait plus des environs que par un abandon plus complet que partout ailleurs.

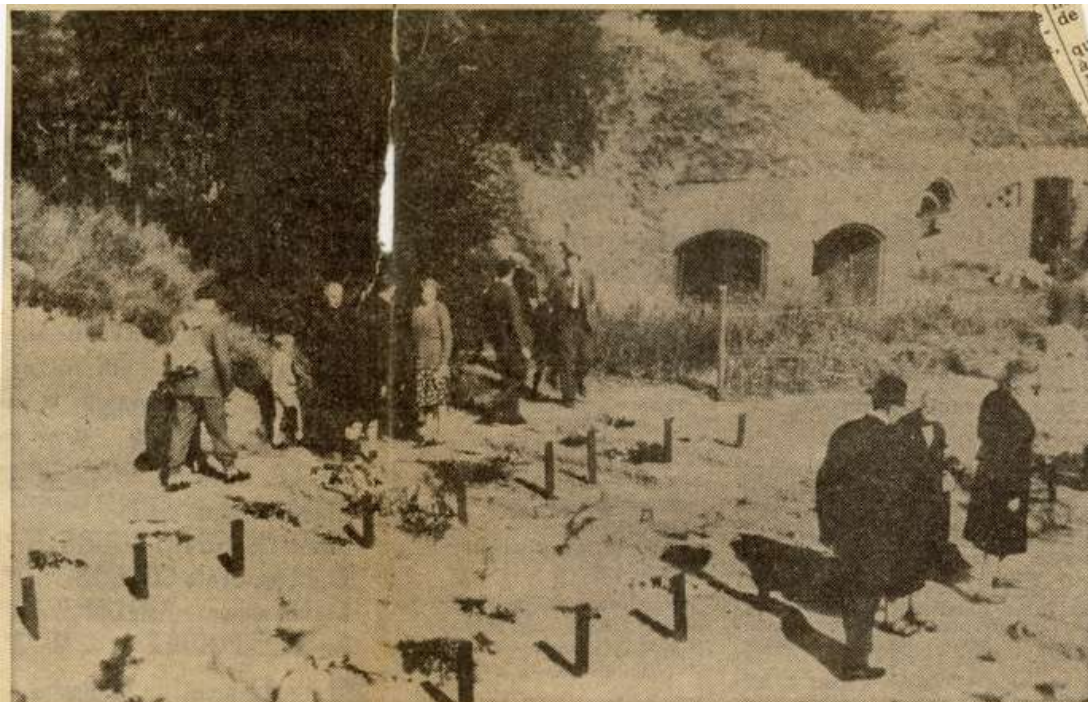
Qu'advient-il du souvenir quand la génération des héros et les familles auront disparu ? Peut-on admettre qu'il ne reste rien de tant de gloire et de sacrifices ? Depuis des années, les municipalités de Bondues et de Tourcoing ainsi que quelques groupements patriotiques ont répondu non. Les personnalités les plus marquantes ont accordé leur patronage au comité qui s'est constitué pour l'érection d'un mémorial aux Fusillés du fort de Bondues.

Après bien des difficultés qu'il fallut surmonter, tout pourrait être prêt pour le vingtième anniversaire. Il reste à régler un problème financier d'ailleurs mineur au regard du nombre de ceux qui, de nos jours, se souviennent encore et qui voudront verser leur participation au C.C.P. 2018.19 Lille, du Comité d'érection du Monument aux Fusillés du fort de Bondues.



Le cimetière des fusillés, au fort de Bondues.





*Le cimetière des fusillés, au fort de Bondues, fut durant quelques semaines, un lieu émouvant de pèlerinage  
(Photo " La Voix du Nord ").*



Vendredi  
Samedi

La veillée d'armes.

Rue des Sarrazins - Lille



*M*

Madame BOUDERIEZ-CATIAU, *son épouse* ;  
Mademoiselle Janine BOUDERIEZ,  
Mademoiselle Paulette BOUDERIEZ, *ses enfants* ;  
Monsieur et Madame BOUDERIEZ-LEROY et leurs enfants,  
Madame Veuve GHYS-BOUDERIEZ,  
Monsieur Gaston GRÉSILLON,  
Madame Veuve BULTEAU-CATIAU et ses enfants,  
Monsieur et Madame ORTILLE-CATIAU et leurs enfants,  
Madame Veuve COUTET-CATIAU et ses enfants,  
*ses frère, sœur, beaux-frères et belles-sœurs* ;  
Monsieur et Madame BOUDERIEZ-CACAN et leurs enfants,  
Monsieur Eugène BOUDERIEZ et ses enfants,  
Monsieur et Madame DELESALLE-BOUDERIEZ et leurs enfants,  
Monsieur Henri CATIAU et ses enfants,  
Monsieur et Madame Victor CATIAU et leurs enfants,  
*ses oncles, tantes, cousins et cousines* ;  
Les Familles des feus COUSINNE, VAUBAN, TONNELLE, CATILLON,  
CARPENTIER, DUPUIS, COQUEL, TOYE,  
Le Personnel de l'Usine de Fives,  
Ses amis des Groupements de Résistance,  
Et les membres du Parti Communiste Français,

ont la douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur

# Marcel BOUDERIEZ

**DESSINATEUR**

**Ex-Secrétaire du Syndicat des Techniciens et Employés  
de la Région Lilloise**

**Agent de coordination entre les Organismes de Résistance  
Inter-Régional Technique du Parti Communiste Français**

fusillé par les Allemands le 14 Décembre 1943, à l'âge de quarante-quatre ans, au Fort de Bondues.

Ils vous prient d'assister aux FUNÉRAILLES CIVILES qui auront lieu le DIMANCHE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1944, à onze heures.

L'Assemblée 31, rue des Sarrazins à Lille à dix heures trois quarts, d'où son corps sera conduit au cimetière du Sud pour y être inhumé.

**Conservez de Lui un bon souvenir.**

Lille, le 28 Septembre 1944.

Tramway B, arrêt Marché de Wazemmes

IMPRIMERIES DU NORD, 2, GRANDE PLACE, LILLE



- Dimanche 1er octobre 1944 -

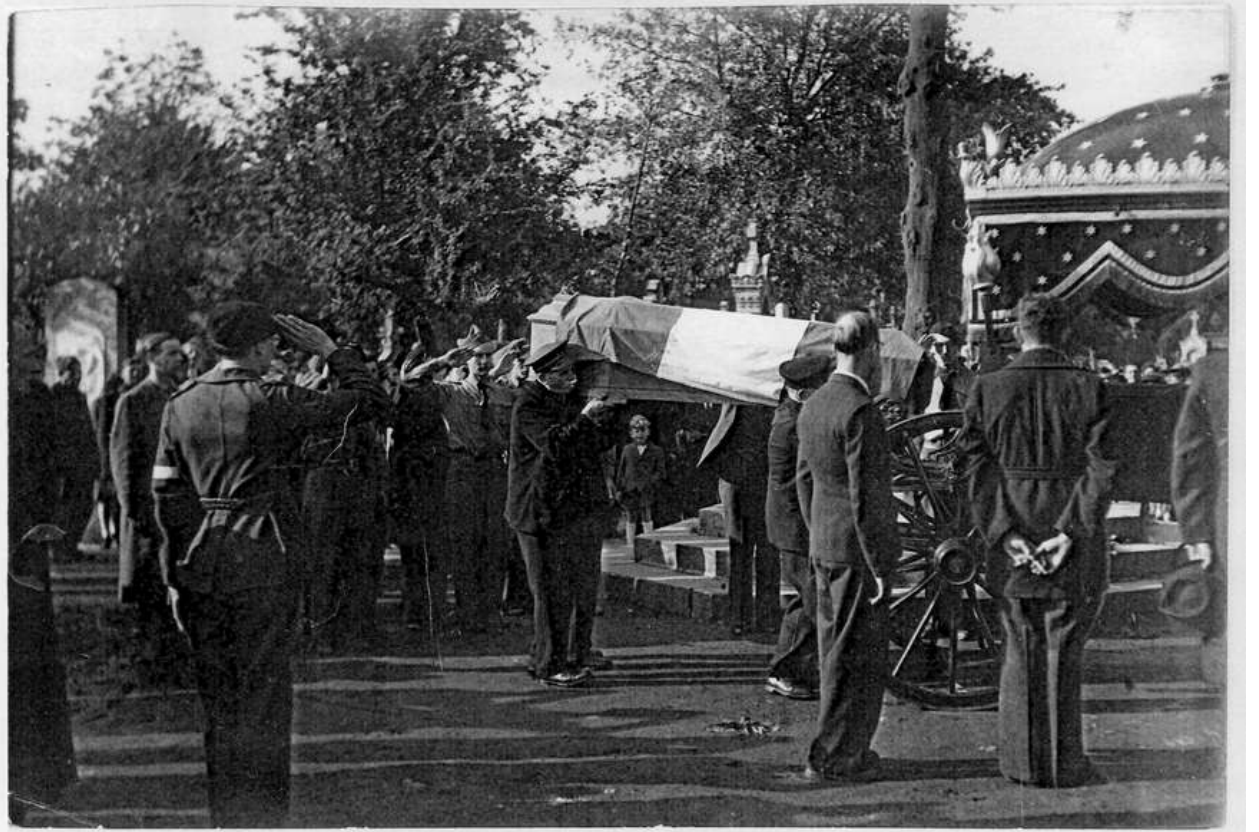


Le cortège Rue des Postes - Lille



Le cortège - Rue des Postes -

Le cortège - Rue des Postes -





*Le discours de Louis Sallemard.*



*La tombe dans le secteur militaire.*



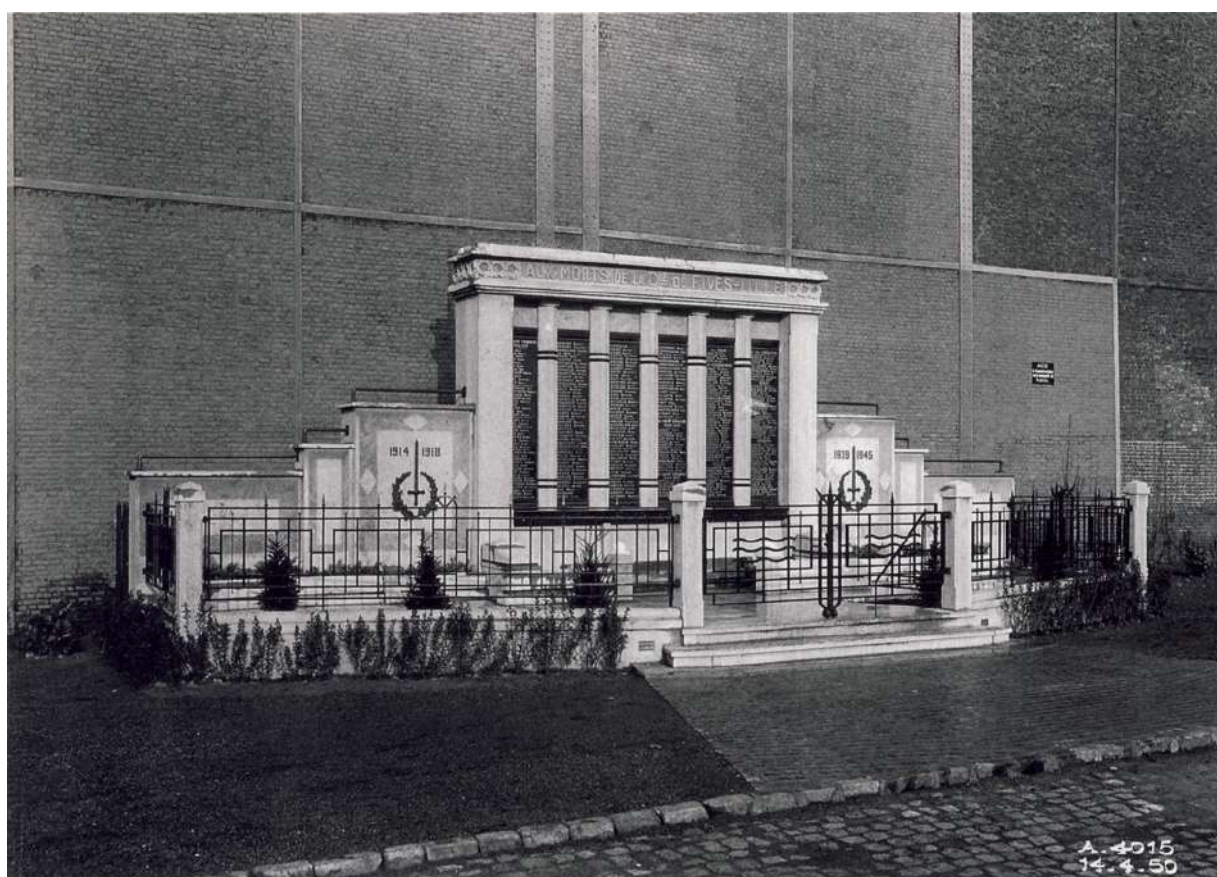
Madame Marcel BOUDERIEZ,  
Mesdemoiselles Janine et Paulette BOUDERIEZ,  
Et toute la famille,

très touchés des marques de sympathie qui leur  
ont été données à l'occasion des funérailles de

**Monsieur Marcel BOUDERIEZ**

**Fusillé par les Allemands le 14 Décembre 1943**

vous expriment leurs sincères remerciements.



Monument aux morts.  
Usine de Fives-Lille



MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

MEDAILLE DES PRISONNIERS CIVILS  
DEPORTÉS ET OTAGES DE LA GRANDE GUERRE

(Loi du 14 Mars 1936)

La Médaille des Prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre est  
décernée à Monsieur BOUDERIEZ Marcel Robert à Titre Posthume, en reconnaissance des  
épreuves qu'il a dû subir pour la Patrie au cours de la guerre 1914-1918.

FU & VERIFIÉ  
LE CHEF DE BUREAU  
DES DÉCORATIONS  
signé: illisible

P. Le Ministre des Anciens Combattants  
& Victimes de Guerre

LE DIRECTEUR DES PENSIONS  
ET DES SERVICES MÉDICAUX

signé: illisible

Copie certifiée conforme  
Lille le  
LE MÉDECIN CHEF



MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS  
Commission Nationale  
d'Homologation  
des Grades F.F.I.

N° 13743

Exemplaire destiné à la famille  
à acheminer dans les meilleurs  
délais.

## NOTIFICATION

### 2° REGION MILITAIRE

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la dépêche ministérielle 634 F.F.I.-1/P du  
15 Novembre 1944, la note 2074 CAB, MIL/P, du 25 Mai 1945, et la note 4130 CBA, MIL/PE  
du 26 Juillet 1945, la Commission Nationale d'Homologation des grades obtenus à titre F.F.I.  
a prononcé l'homologation dans le grade d'assimilation

de **COMMANDANT**

En faveur de M. **BOUDERIEZ Marcel**

Pseudo dans les F.F.I. *Gernand*

Né le **28.I.1899 à LILLE ( Nord )**

MORT POUR LA FRANCE, le **14.I2.1943**

Domicile: **60, rue Guillaume Wernier à LILLE ( Nord )**

Homologation prononcée le **18.I0.1946**

Date de prise de rang : **1.9.1943**

fait à Paris, le **18.I0.1946** 1946.

Pour la Commission Nationale d'Homologation,

Le Colonel **DAUPHIN alias DUC**  
Président.

Le **Capitaine SAVOIE**

Secrétaire,




*Pawdany*

ARRONDISSEMENT DE LILLE

## COMMUNE D'ANNAPPE

Téléphone 6 à ASCQ

M/D 

Madame BOUDERIEZ,

Le programme des cérémonies du 11 Novembre comporte l'inauguration de la rue dédiée à Monsieur Marcel BOUDERIEZ, votre mari, victime de la barbarie Allemande.

Une plaque commémorative portant les noms des victimes de la guerre sera apposée sur le Monument aux Morts.

Le nom de Monsieur Marcel BOUDERIEZ figurera sur cette plaque qui conservera impérissable pour les générations à venir le souvenir de ceux qui sont tombés victimes de leur devoir.

Cette manifestation sera également un témoignage de profonde sympathie aux familles des disparus dont nous n'ignorons pas l'immense chargin provoqué par la perte cruelle de leurs membres.

Aussi nous vous prions de bien vouloir assister à ces cérémonies.

Le Conseil Municipal se fera un devoir de recevoir les familles à la Mairie à 10 Heures 30.

En cas de mauvais temps des dispositions seront prises pour assurer l'exécution du programme selon les possibilités.

Comptant sur votre présence et celle des membres de votre famille à qui je vous laisse le soin d'adresser un programme,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire d'ANNAPPE





La mairie d'Annappes a donné à la rue de la Justice le nom de rue Marcel Bouderiez. Cette rue papa l'empruntait tous les jours (4 fois) pour aller travailler à l'usine de Fives - à bicyclette - elle était perpendiculaire à la rue du Docteur Roux où nous habitions -



Annappes - Monument aux Morts. Sur la place à côté de l'Eglise -



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guerre 1939-1945

CITATION

ORDRE PARTICULIER N° 16

Par application des prescriptions de la D.M.  
N° 1001 DR/DECO. du 4 Décembre 1944,

le Général de Division CHEVILLON, Commandant la 2ème  
Région Militaire,

Sur proposition du Colonel LEJEUNE-BASTIEN, Délégué Ré-  
gional des Forces Françaises Combattantes de l'Inté-  
rieur, cite :

A L'ORDRE DE LA DIVISION

BOUDERIEZ Marcel - F.T.P.F. - Nord - (Posthume)

" Dès Juin 1940, organisa la résistance en formant  
" des groupes qu'il fractionna pour faciliter les liaisons. A par-  
" ticipé à de nombreux sabotages et à des incendies de meules de  
" lin entre LESQUIN et HELLEMES.

" A rédigé de nombreux tracts en langue allemande  
" et en assura la diffusion.

" Nommé Commandant Responsable Technique Régional,  
" s'est toujours montré digne et à la hauteur de sa tâche.

" Arrêté le 14 Septembre 1943, fut fusillé en Dé-  
" cembre 1943."

Cette citation comporte l'attribution de la Croix  
de Guerre avec Etoile d'Argent.

POUR AMPLIATION

L'Administrateur Civil de 1ère  
Classe BOUZOU  
Chef du Bureau "DECORATIONS"  
P.O., le Capitaine LAMOTHE

LILLE, le 10 Avril 1947

Signé : CHEVILLON

*Clavet*



EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL DU 26 JUILLET 1947

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

DECRET DU 31 MARS 1947 POUR L'ATTRIBUTION DE LA  
MEDAILLE DE LA RESISTANCE FRANCAISE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Le Président de la République

Sur la proposition du Ministre de la guerre

Vu l'ordonnance N°42 du 9 Février 1943, instituant une  
médaillon de la Résistance Française"

Vu l'ordonnance du 7 Janvier 1944, relative à l'attribu-  
tion de la médaille de la Résistance Française

Vu l'avis de la Commission de la Médaille de la Résistance  
française du 28 Mars 1947 (article 34)

Décète :

La médaille de la Résistance Française est décernée à titre  
posthume au :

Commandant Marcel BODERIEZ

ÉTAT-MAJOR

Bureau F.F.C.I. régional

N° 2167 BR FFCI/FI-Sp.

C.A. 22

le 20 Mai 1948, LILLE.

# CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 2° RÉGION MILITAIRE, certifie que :

M. onsieur BOUDERIEZ Marcel alias Fernand  
né le 28.I.1899 à LILLE  
actuellement domicilié à FIVES LILLE, 60, rue Guillaume Vernier.

### A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, ~~XXXXXX~~ dans les départements ci-après :

Mouvement : F.T.P.F. du Nord du I Janv.42 au I4 SEPT.43  
secteur de FIVES LILLE.  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

### Circonstances particulières antérieures

Le 14 SEPT.1943 M. onsieur BOUDERIEZ Marcel  
a été arrêté par la gestapo. Interné à LOOS. Busillé au fort de  
BONDUES en décembre 1943.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**  
Elle a été établie à l'intention de Madame Veuve BOUDERIEZ Marcel  
domicilié à FIVES LILLE (Nord) 60, rue Guillaume Vernier.

A LILLE, le 20 Mai 1948

Le Général de division **CHEVILLON**  
Commandant la 2° Région Militaire  
délégation, le \_\_\_\_\_

P.O. Le Sous-Chef d'Etat-Major, \_\_\_\_\_

Références particulières  
éventuelles

Accord préalable de  
Délégation Générale  
du 12 Mai 1948 - B  
2805/PM/FFCI/FI/OB



*[Handwritten signature]*

NOTA. — La présente pièce est le certificat d'appartenance original ; le détenteur ne doit pas s'en séparer, sauf provisoirement et contre reçu, dans les procédures administratives s'il y a lieu.

PARIS, LE 27 Novembre 1948

A T T E S T A T I O N

Je soussigné René CAMPHIN - Député du Pas-de-Calais - Chevalier de la Légion d'honneur, Colonel F.F.I., ancien Commandant militaire national des Francs-Tireurs et Partisans Français pendant l'occupation certifie que :

Le Commandant F.F.I. BOUDERIEZ Marcel, ( Fernand ) a combattu sous mes ordres et qu'il s'est engagé dans la Résistance en Juin 1940 jusqu'au 14 Septembre 1943 date de son arrestation .

Dés Juin 1940, il a organisé la résistance dans le Nord, en formant des groupes permettant une liaison suivie entre les patriotes et le développement de la lutte contre l'ennemi .

Passé aux F.T.P.F. en Janvier 1942 sous les ordres du Colonel DUMONT et de moi-même, il forme en Mars 1942 le 3<sup>e</sup> B<sup>de</sup> des F.T.P.F. de la Région A.

Participe à de nombreux sabotages, organise la propagande, tracts, même au sein de l'armée allemande .

Récupère des armes, munitions, explosifs, sabote des convois ennemis . Met au point l'action contre la Centrale électrique de Fives-Lille .

Nommé Commandant responsable Inter-régional et agent de coordination entre les mouvements de résistance .

Arrêté au cours d'une mission par la Gestapo le 14 Septembre 1943, condamné à mort, il fut fusillé le 14 Décembre 1943 au fort de Bondues .

Héros de la résistance il a bien mérité de la Patrie.

Le 27 Novembre 1948.

*Camphin*



1266

~~XXXXXXXXXX~~  
~~XXXXXXXXXX~~

**MB** DIRECTION  
DU PERSONNEL MILITAIRE DES SERVICES, CAMPAGNES ET BLESSURES  
DE L'ARMÉE DE TERRE

**CERTIFICAT DE VALIDATION  
DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE.  
DECISION MINISTERIELLE N° 048/DIR**

**B**

MODÈLE 2.

Annexe à l'I. M. n° 2397  
SEFAG/CAB/EMP du 3-2-1950

RÉFÉRENCES :

Loi du 6 août 1948  
(J. O. du 8 août 1948).  
Décret du 25 mars 1949  
(J. O. du 26 mars 1949).

NOM : BOUDERIEZ PRÉNOMS : Marcel  
Né le 28.1.1899 à LILLE (Nord)  
Bureau de recrutement : ..... Classe : ..... N° M° de recrutement : .....  
~~Déporté~~ interné de la Résistance (1). Carte n° 1202.08274  
Interné du 14.9.1943 au 14.12.1943 Déporté du .....  
~~Reparti~~ le ..... Décédé ou disparu le 14.12.1943

Le grade d'assimilation attribué à l'intéressé en vue de la liquidation de ses droits est celui de

Grade notifié au titre des P.F.I.

pour la période de son internement.

1 31.745

SERVICE MILITAIRE ACTIF. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Est comptée comme service militaire actif dans la zone de combat et dans une unité combattante la période  
du ////// au //////

Est comptée comme service militaire actif la période du 14 Septembre 1943  
au 14 Décembre 1943

CAMPAGNE 1939-1945. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

~~Déporté résistant ou interné résistant pensionné à 80 %~~

~~Interné ou déporté résistant du~~ ////// au //////  
soit /// ans, /// mois, /// jours de campagne double.

Interné résistant du 14.9.1943 au 14.12.1943  
soit 0 ans, 3 mois, 1 jours de campagne simple.

Blessures de guerre: **MORT POUR LA FRANCE.**

Déporté résistant. - Assimilé à un blessé de guerre (articles 6 et 8 de la loi du 6 août 1948):

Considéré comme blessé le //////////

Déporté ou interné résistant blessé de guerre (blessures réelles):

Blessé le ///, le ///, le ///, soit: /// blessures.

15 Avril 1955.

Paris, le 15 Avril 1955.

Ministre  
Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation:  
**Pour le Général Directeur**  
**P.O. Le Lt-Colonel BAITE,**  
Chef du 6<sup>e</sup> Bureau

Destinataire: (2)  
**me BOUDERIEZ Madeleine**  
**5, rue Frédéric Mottez**  
**LILLE (Nord)**  
**K1C: Recrt. 2<sup>e</sup> R.M. VALENCIENNES**

(1) Rayer les mentions inutiles.  
(2) Nom, prénoms et adresse complète.



# EXTRAIT

du DÉCRET en date du 7 Novembre 1958

publié au J. O. du 3 Décembre 1958

portant nominations dans la Légion d'Honneur

ARTICLE 1<sup>er</sup>.- Sont nommés dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur :

AU GRADE DE CHEVALIER

A TITRE POSTHUME

.....  
BOUDERIEZ

Marcel - Commandant -

"Magnifique patriote des Forces Françaises de  
" l'Intérieur.  
" Arrêté pour faits de Résistance le 14 Septembre  
" 1943 a été interné jusqu'au 14 Décembre 1943 date à laquelle il est  
" mort glorieusement pour la France".

.....  
Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de Guerre avec Palme, à titre posthume, elles annulent les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits.

Elles ne comportent pas l'attribution de la Médaille de la Résistance, à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

PAR le Président de la République  
Le Président du Conseil des Ministres

Signé: René COTY

Signé : Charles de GAULLE

POUR AMPLIATION

L'Administrateur Civil de  
lère Classe SOMMAIRE  
Chef du Bureau des Décorations  
P.O., le Capitaine MONTAZEAUD

Le Ministre des Armées,  
Signé : Pierre GUILLAUMAT



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE  
ET DES FORCES ARMÉES

CABINET  
BUREAU DES DÉCORATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

10, Rue Saint Dominique - PARIS - (7ème) -

PARIS, le 22 JAN 1959

N° 04102 S.D/CAB/DECO/RES.

Madame

J'ai l'honneur de vous faire connaître que  
la **Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur**  
a été attribuée, à titre posthume, à M. **BOUDERIEZ Marcel**  
né le **28.1.99** par décret en date du **7.11.58**  
publié au Journal Officiel du **3.12.58**

L'insigne de cette décoration vous sera remis par la  
Gendarmerie et le diplôme vous sera délivré directement sur votre demande  
par les soins de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur,  
1, Rue de Solférino - PARIS - (7ème).

Au cas où l'adresse portée sur l'enveloppe serait incomplète  
ou inexacte, je vous serais reconnaissant de vouloir bien m'indiquer les  
rectifications à y apporter.

Veillez agréer, Madame, avec mes sentiments de  
profonde sympathie, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame **BOUDERIEZ Madeleine**  
45 Rue Frédéric Mottez  
LILLE (Nord)

Pour le Ministre de la Défense  
Nationale et des Forces Armées  
et pour le Directeur du Cabinet,  
Le Chef du Bureau des Décorations.

*Hautat*



REPUBLIQUE FRANCAISE

---:---:---:---:---

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

MEDAILLE DES PRISONNIERS CIVILS  
DEPORTES ET OTAGES DE LA GRANDE GUERRE

(Loi du 14 Mars 1936)

La Médaille des Prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre est  
déoernée à Monsieur BOUDERIEZ Marcel Robert à Titre Posthume , en reconnaissance des  
épreuves qu'il a dû subir pour la Patrie au cours de la guerre 1914-1918.

FU & VERIFIE  
LE CHEF DE BUREAU  
DES DECORATIONS  
signé: illisible

P. Le Ministre des Anciens Combattants  
& Victimes de Guerre

LE DIRECTEUR DES PENSIONS  
ET DES SERVICES MEDICAUX

signé: illisible

Copie certifiée conforme  
Lille le  
LE MEDECIN CHEF



MINISTERE  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE

Direction Interdépartementale  
de LILLE

Service  
des DEPORTES et INTERNES  
-----

LILLE, le 29 JUN 1962  
Cité Administrative

*Madame Jeanne Boudriez, Cécile Madeleine  
16<sup>ter</sup>, rue Jean Charcot  
... Aulnay sous Bois - Sct-O.*

Madame

J'ai l'honneur d'accuser réception de la demande que  
vous avez établie, tendant à bénéficier des dispositions de  
l'Accord franco-allemand du 15 juillet 1960 sur l'indemnisation  
des victimes françaises de persécutions national-socialistes, du  
*chef de notre mari M. Boudriez Marcel*  
Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes  
sentiments distingués.

Pr Le Directeur Interdépartemental,



C.120



Comméoration du Monument aux Morts  
Usine de Fives, Lille.

Chère Madame,  
Chers Amis,

C'est avec une émotion profonde qu'aujourd'hui, à l'occasion de la remise de la Légion d'Honneur à notre amie Madame BOUDERIEZ, que je viens, au nom de l'Amicale des Résistants et du Comité du Souvenir, apporter un suprême hommage à celui qui fut pour nous notre camarade de travail et de lutte quotidienne.

Vous dire ce que fut sa vie, elle fut celle d'un employé dessinateur qui avait la conscience professionnelle et l'amour de son travail, animé d'un ardent désir de lutter contre les difficultés quotidiennes que représente pour tous la vie d'un ouvrier sérieux, issu d'une famille modeste, mais combien confiant en l'avenir des siens.

Au bureau il sut, par son travail de tous les jours, se faire aimer par ses camarades et par ses chefs qui virent en lui un employé qui, par sa droiture et son intelligence au travail, savait se faire respecter par tous.

Avant les événements de 1939 - 1940, BOUDERIEZ fut pour nous, à la Cie de FIVES-LILLE, un camarade qui prit une part active de par ses fonctions syndicales, à toutes les manifestations qui avaient pour but l'amélioration des conditions sociales de ses camarades et de sa famille.

Bon père de famille, il eut la joie d'être entouré d'une douce compagne et de deux filles qu'il chérissait par dessus tout, mais la guerre le surprit dans son bonheur alors que tout lui était permis d'espérer.

.....



Et là commença pour BOUDERIEZ la vie héroïque qu'il mena avec toute la force de son être et l'esprit patriotique qui l'anima jusqu'à tout sacrifier pour son pays.

Il fut de ceux, comme beaucoup de ses camarades qui, animés d'un idéal, ne surent jamais admettre la honteuse capitulation devant l'ennemi.

Entre l'intérêt familial et l'intérêt de son pays, il n'hésita pas et se lança corps et âme dans une résistance acharnée contre un ennemi qu'il avait toujours haï, le facisme hitlérien.

Et ici, ce n'est pas sans une certaine émotion, que j'évoque devant vous, l'action qu'il mena ainsi que ses camarades pendant ces moments terribles que fut la résistance clandestine, tant à l'intérieur de la Cie de FIVES-LILLE, qu'à l'extérieur.

Mobilisé en septembre 1939 BOUDERIEZ devait réintégrer la Compagnie en qualité d'affecté special, mais la direction -- refusa sa réintégration, nullement découragé BOUDERIEZ n'ayant qu'une seule pensée défendre son pays créa dès juin 1940, la résistance dans le Nord en formant des groupes permettant une liaison suivie entre les Patriotes et le développement de la lutte contre l'ennemi.

Faisant partie du mouvement F.T.P.F. depuis sa création dont il fut le principal instigateur, il devait dès juin 1940 prendre la direction du comité de défense de la compagnie avec ses camarades BAESSEN, LOUAGIE, LAMBRECHT, DELATTRE et VAN EECKHOUT qui étaient chargés de l'organisation de la résistance. Il mena à bien cette lourde tâche, il fut toujours à la pointe du combat entraînant avec lui de jeunes camarades auxquels il prodigua de sages conseils.

Bouderiez lutta jusqu'au bout préférant la mort glorieuse plutôt que de se rendre, il est tombé les armes à la main, face à l'ennemi.

.....



14-12-1993.

Commémoration du cinquantième anniversaire  
de la mort de Marcel Bouderiez -



Usine de Fives-Lille -





Janine y assistait.  
Je n'ai pas pu me déplacer.





Tombe de Marcel et Madeleine BOUDERIEZ.  
Cimetière du Sud - LILLE.

maman a fait transférer papa du cimetière militaire assez rapidement dans un caveau particulier et familial - la gerbe qui se trouve sur la photo est posée par le PCF à l'occasion du 8 Mai. Ils n'oublient jamais de déposer des fleurs pour le 14 Décembre et le 8 Mai -



La tombe des grands parents BOUDERIEZ et de  
Blanche BOUDERIEZ (marraine) - Cimetière du Sud-  
ville.



on aperçoit la plaque-livre mise en 1943-44-